

Compte rendu de la séance ordinaire du 04 décembre 2020

Présents : HAMM Ernest, GEORGES Michel, MOTSCH Grégory, LOUTRE Franck, GEORGES Martine, ELLMANN Pierre, RICHERT Frédéric, MAHDADI Jordan (à partir de la délibération n°2020_12_03), HECKEL Fanny (à partir de la délibération n°2020_12_04)

Absents : JAECK Cinthia, MARTIN Yannick

Procurations : MARTIN Yannick à HECKEL Fanny

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Réunion tenue sans public.

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme fus@é
- Revalorisation des loyers
- Fermage : Baux ruraux et attribution du champs 50 sous
- Lotissement Hundert : prix de vente des parcelles de la 2ème tranche
- Reconduction de la demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour le projet 1
- Demande de subvention au dispositif "Relance Rurale" Région Grand Est
- Décisions du Maire
- Divers - informations

M. le Maire ouvre la séance à 19h45 et propose un moment de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes du mois d'octobre 2020 ainsi qu'à M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République de 1974 à 1981, décédé le 2 décembre 2020.

Il remercie tous ceux qui ont participé à l'installation des illuminations de Noël dans le village, chacun dans son domaine. La mise à disposition des deux engins télescopiques a permis à la Commune d'économiser la location d'une nacelle ou de faire appel à une entreprise.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2020 en signant le registre des délibérations.

Délibérations du conseil:

Délibération n° 2020 12 01 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 12 02 : Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@E

Le Maire de la commune de Berling expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelage-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1er degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1er degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à notre école de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Ceci étant exposé, le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- et de l'autoriser à signer cette convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Jordan MAHDADI entre en séance à 19h50.

Délibération n° 2020 12 03 : Revalorisation des loyers

Le Maire propose aux conseillers de ne pas appliquer l'augmentation prévue par les dispositions des contrats de bail aux loyers des logements donnés en location 6 rue de la Scierie sur la révision du 1er décembre 2020 et 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Fanny HECKEL entre en séance à 19h55 et annonce qu'elle a reçu procuration de M. Yannick MARTIN.

Délibération n° 2020 12 04 : Fermage - Baux ruraux et attribution du champs 50 sous

M. le Maire présente un plan des propriétés agricoles de la Commune et expose les attributions actuelles des baux ruraux et du champs 50 sous.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'appliquer la variation de l'indice national de fermage 2020 par rapport à 2019 s'établissant à +0.55% aux locataires de baux ruraux,

- d'appliquer le dégrèvement sur les taxes foncières perçu par la commune pour l'année 2019, s'élevant à 151€,

Le montant des loyers pour 2020 s'élèvent à : Mme Laurence LUDMANN (née LENTZ): 516,06€ ; M. Frédéric RICHERT : 530,14€ et Mme Mariette GIRARDIN : 533.88€

- de facturer la location du terrain communal "champs 50 sous" de 80 ares au titre de l'année 2020 à M. Frédéric RICHERT au prix de 0.56€ l'are selon la variation de l'indice national de fermage 2020 par rapport à 2019 s'établissant à +0.55%.

M. Frédéric RICHERT ne prend pas part au vote.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 3

Les baux étant à renouveler pour 2021, le Maire propose de revoir les critères d'attributions lors d'une réunion de commission.

Délibération n° 2020 12 05 : Lotissement Hundert : prix de vente des parcelles de la 2ème tranche

Vu la délibération du 14 novembre 2020 fixant le prix de vente des parcelles à 4 500€ l'are,

Vu l'article 68 - L. 112-21 de la loi Elan n°2018-1021 du 23 novembre 2018 imposant au vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible,

Le Maire, ayant demandé plusieurs devis, présente le moins cher pour une étude G1 de la 2ème tranche du quartier AFUA Hundert de 1500€ par parcelle. Il propose d'ajouter ce montant au prix de vente à l'are de ces parcelles.

Il a également demandé une estimation pour une étude géotechnique de type G2, celle-ci étant à la charge des propriétaires. Afin de réduire le coût pour les futurs acquéreurs dont cette étude est nécessaire, il propose de demander à l'entreprise qui sera en charge des travaux de s'engager à leur faire un tarif bien réduit en utilisant toutes les données exploitables de l'étude G1.

Les références cadastrales seront ajoutées à la présente délibération dès réception du Procès-Verbal d'arpentage par le Maître d'Oeuvre.

Après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de fixer le prix de l'are à 4 500 € TTC et d'ajouter 1 500€ à chaque parcelle correspondant au montant de l'étude géotechnique comme indiqué ci-après :

Lieu / secteur	Section	Parcelle	Superficie en ares	Prix de vente à l'are	Frais de l'étude géotechnique G1 par parcelle à ajouter	Prix de vente total par parcelle
AFUA 2ème tranche	F	lot 1	10,92	4 500,00 €	1 500,00 €	50 640,00 €
AFUA 2ème tranche	F	lot 2	10,71	4 500,00 €	1 500,00 €	49 695,00 €
AFUA 2ème tranche	F	lot 3	12,91	4 500,00 €	1 500,00 €	59 595,00 €
AFUA 2ème tranche	F	lot 4	12,86	4 500,00 €	1 500,00 €	59 370,00 €
AFUA 2ème tranche	F	lot 5	11,75	4 500,00 €	1 500,00 €	54 375,00 €
AFUA 2ème tranche	F	lot 6	12,90	4 500,00 €	1 500,00 €	59 550,00 €

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 12 06 : Reconduction de la demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour le projet 1

Vu la délibération du 19 septembre 2019 concernant la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet : "**Création d'une aire de rencontre avec parking et d'un espace de convivialité avec aire de jeux autour de l'école, salle d'activités, mairie et église**" d'un montant global de 131 764€ HT, scindé en deux projets :

- Projet 1:

"Création d'une aire de rencontre et de stationnement avec un espace de convivialité, d'un potager et verger botanique pédagogique" d'un montant de 106 864€ HT.

- Projet 2:

"Création d'un jardin de détente avec aire de jeux derrière l'église, la salle d'activités, l'école et la mairie" d'un montant de 24 900€ HT.

Vu le courrier du 16 novembre 2020 de M. le Sous-Préfet indiquant que le projet 1 n'a pas pu être subventionné pour l'année 2020 et nous invitant à le représenter pour 2021;

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et l'autorise à reconduire la demande de subvention pour 2021.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Demande de subvention Dispositif "Relance Rurale" Région Grand Est

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention exceptionnelle au titre du dispositif "Relance Rurale" lancé par la Région Grand Est.

Il soumet au Conseil les projets qui pourraient être éligibles :

- abri école
- changement de l'ancien éclairage public en nouvel éclairage à led pour économie d'énergie
- palissade entrée jardin et verger botanique
- nouvelle aire de jeux
- cimetière

Dans l'attente du dossier de demande de subvention définissant plus en détails les critères d'éligibilité, la commission travaux étudiera les différents devis relatifs à ces projets. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Décisions du Maire

Autorisations d'urbanisme signées depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Permis de construire accordé à M. SCHAEFFER Julien et Mme NEMIC Christelle le 22/10/2020 pour la construction d'une maison individuelle,
- Déclaration Préalable accordée à M. WEISS Roland le 26/10/2020 pour la construction d'un abri de jardin et d'un mur de soutènement,
- Certificat d'urbanisme délivré le 12/11/2020 à Me PFISTER pour la vente de terrains rue du Beau Soleil,
- Déclaration Préalable accordée à M. STRAUB Charles le 23/11/2020 pour la création de place de parking.

Divers - informations

- Récapitulatif des subventions accordées à la Commune :

Projet : aménagement des trottoirs rue Principale (vers Pfalzweyer) :

- Subvention AMISSUR (Département) : 9 940€ soit 30% des travaux (33 152€ HT)

Projet : Création d'une aire de rencontre avec parking et d'un espace de convivialité avec aire de jeux autour de l'école, salle d'activités, mairie et église :

- Subvention "DETR" (Sous-Préfecture) : phase 1 reportée en 2021, pour la phase 2 : 9 960€, soit 40%;
- Subvention "Ambition Moselle" (Département) pour la phase 1 : 19 000€ soit 17,75%, pour la phase 2 : 4 000€ soit 16%;
- Subvention "Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité" (Région Grand Est) : en attente de réponse;
- Agence de l'eau : une demande est en cours d'instruction.

- Compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes de Phalsbourg. Une candidature pour le projet "réserve de biosphère de Moselle Sud" sera déposé au patrimoine de l'UNESCO en lien avec les communautés de communes de Sarrebourg et du Saulnois.

- Compte-rendu de la réunion de la commission développement local du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de Sarrebourg dont le Maire est membre. Une augmentation de 4 à 8€ sur la part fixe des ordures ménagères sera pratiquée à partir de janvier 2021.

- Avancement des travaux phase 1 :

Lot 1 : Démolition. Le désamiantage a commencé. La démolition est prévue courant janvier 2021.

Lot 2 : Travaux aire de rencontre et de stationnement :

Lors de la réunion de la commission travaux tenue ce jour à 18h30 avec une entreprise candidate pour réaliser l'éclairage, une visite sur le site a eu lieu pour définir les besoins. Des devis seront demandés la semaine prochaine.

Une réunion de commission aura lieu après la démolition pour revoir le devis estimatif des travaux et se rapprocher du budget prévu.

- Avancement des travaux lotissement Hundert : les travaux de viabilisation seront terminés la semaine prochaine.

- Avancement du bulletin municipal : quelques articles sont encore à finaliser. Une réunion aura lieu lundi 7 décembre à 15h à la mairie.

- Pour venir en aide aux restaurateurs locaux face à la crise sanitaire, des food-truck viendront sur la place de l'Eglise prochainement.

- Les décorations de Noël seront démontées le samedi 9 janvier 2021.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le vendredi 15 janvier 2021 à 19h30.

M. le Maire clôture la séance à 21h45.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 11 décembre 2020

